

**Les programmes du secteur
ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE,
ERGOTHÉRAPIE, PHYSIOTHÉRAPIE,
SCIENCES DE LA RÉADAPTATION,
ERGONOMIE, CHIROPRATIQUE,
PRATIQUE SAGE-FEMME ET PODIATRIE**

Mise à jour des données sur les programmes et
suivi des recommandations de la Commission
des universités sur les programmes

Rapport n° 15 transmis par le Comité de suivi
sur les programmes au Comité des affaires
académiques

Mai 2003



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1	Mise à jour des données sur les programmes, leurs effectifs et les unités académiques responsables 3
Chapitre 2	Suivi des recommandations de la Commission des universités sur les programmes 7
Chapitre 3	Bilan de la situation depuis les travaux de la CUP 11
Annexe I	Mandat du Comité de suivi sur les programmes et des groupes de travail (abrégé)..... 13
Annexe II	Listes des membres du Comité de suivi sur les programmes et du Groupe de travail 16
Annexe III	Recommandation du Groupe de travail concernant la formation clinique en sciences de la réadaptation 17
Annexe IV	Tableaux sur les effectifs étudiants, le corps professoral, le financement de la recherche et les demandes d'admission..... 19

Introduction

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a résolu en novembre 2000 de donner suite à trois recommandations du rapport final de la Commission des universités sur les programmes (CUP), soit la mise à jour des données sur les programmes, le suivi des recommandations des rapports sectoriels de la Commission et un bilan de la situation des programmes. Le mandat de piloter cette opération a été confié au Comité des affaires académiques de la CREPUQ.

À cette fin, des groupes de travail sont mis sur pied dans chacun des secteurs ou regroupements disciplinaires à l'image des sous-commissions qui avaient été formées dans le cadre des travaux de la CUP; les établissements universitaires qui offrent des programmes de grade dans un secteur donné désignent leur représentant au Groupe de travail correspondant. La supervision du travail est assurée par le Comité de suivi sur les programmes composé de professeurs honoraires, provenant de disciplines et d'établissements différents, qui connaissent bien le système universitaire et jouissent d'une bonne crédibilité auprès de la communauté. Chaque Groupe de travail tient deux réunions – ou trois, à titre exceptionnel – et produit un rapport à l'intention du Comité des affaires académiques. Le mandat plus détaillé du Comité de suivi sur les programmes et des groupes de travail est présenté en annexe, de même que les listes des membres du Comité de suivi et du Groupe de travail responsable de la production de ce rapport.

Il est à noter que le Comité des affaires académiques a retiré l'optométrie du présent secteur pour rattacher la discipline au secteur Médecine dentaire et pharmacie. Quant à la podiatrie, qui a été ajoutée au présent secteur, cette nouvelle spécialité paramédicale n'est toujours pas offerte même si le programme de l'UQTR a reçu un avis favorable de la part du ministère de l'Éducation. Le financement du programme n'est toujours pas accordé, ce qui en retarde l'entrée en vigueur.

Plusieurs recommandations contenues dans les rapports sectoriels de la Commission faisaient état de rapports de suivi à présenter à des dates précises dans le passé. Dans la plupart des cas, ces présentations n'ont pas eu lieu. Par ailleurs, dès les premières délibérations des groupes de travail, on a noté le manque de précision de recommandations quant à l'identification des responsables des initiatives à prendre.

Considérations méthodologiques

Le nouvel inventaire des programmes tient compte de tout changement, retrait ou ajout depuis la publication du rapport sectoriel de la CUP **paru en décembre 1999 (rapport n° 17)**. La programmation a été mise à jour et vérifiée à partir des sites Web ou des annuaires des établissements et des informations fournies par les représentants institutionnels lors des réunions. Certains documents ont également été consultés, comme les réactions officielles de certains établissements aux recommandations de la CUP et les contrats de performance. On rappelle que les contrats indiquent, par grand secteur disciplinaire, des engagements des universités pour, entre autres, augmenter les taux de diplomation.

Les données les plus récentes et les plus pertinentes sur les programmes sont recueillies à même deux sources. Généralement, les données sur les inscriptions, nouvelles inscriptions et diplômés viennent du Système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU) qui remplace l'ancien système de recensement des clientèles universitaires (RECU) du

ministère de l'Éducation (MEQ). Les inscriptions (ou effectifs) sont celles des sessions d'automne. Les nouvelles inscriptions et les diplômés représentent les totaux de l'année civile. Toutes les autres informations proviennent des bureaux de recherche institutionnelle des établissements ou leur équivalent. Autant que possible, les données présentées et la manière dont elles le sont reflètent celles des rapports sectoriels de la CUP qui constituent le point de départ obligé des travaux, exception faite de la numérotation des tableaux. Certaines informations peuvent avoir été enlevées ou ajoutées selon leur pertinence en lien avec le présent exercice. Dans le cas des données sur les taux de diplomation et les taux de placement, elles n'ont pu être mises à jour en raison de l'absence d'études plus récentes.

Chapitre 1

Mise à jour des données sur les programmes, leurs effectifs et les unités académiques responsables

Le tableau 1 présente un portrait mis à jour à l'automne 2002 de l'offre de programmes dans le secteur que l'on pourrait résumer aux sciences de la réadaptation. Le tableau 2 donne le détail des changements survenus dans la programmation entre l'automne 1999 et l'automne 2002.

Les principaux changements dans le secteur touchent le champ de l'orthophonie et de l'audiologie. L'Université de Montréal a décidé d'offrir des programmes distincts pour les deux disciplines qui étaient auparavant jumelées dans les mêmes programmes de baccalauréat (toujours le seul programme du genre au Québec) et de maîtrise professionnelle. Ce changement répond en partie à une pénurie d'orthophonistes identifiée par l'ordre professionnel. En effet, une meilleure identification des programmes de formation pourrait permettre de recruter davantage d'étudiants. L'Université offre également un nouveau DESS en orthophonie spécialement adapté aux besoins d'Européens qui voudraient travailler au Québec (dans le contexte de la pénurie d'orthophonistes) et pour traiter des problèmes particuliers d'autres langues. Une nouvelle maîtrise professionnelle dans cette discipline est également offerte à l'Université Laval. Ce programme constitue un débouché intéressant pour les bacheliers en linguistique et ainsi, il permettra peut-être d'attirer des candidats aux études de premier cycle en linguistique, un champ disciplinaire qui éprouve des difficultés à recruter des étudiants. Enfin, l'option en audiologie de la maîtrise appliquée en *Communication Sciences and Disorders* de l'Université McGill, qui n'admettait plus d'étudiants depuis plusieurs années, a été officiellement abandonnée à l'hiver 2003.

En ergothérapie et en physiothérapie, des changements importants s'annoncent depuis que les organismes canadiens d'agrément des programmes ont décidé de modifier le cheminement professionnel. Seuls les programmes de maîtrise seront considérés comme donnant accès aux professions et ce, à compter de 2010 en physiothérapie et à compter de 2008 en ergothérapie. L'Office des professions du Québec n'a toutefois pas encore été saisi de cette question. Pour le moment, il n'existe toujours pas de programmes d'études supérieures de nature professionnelle dans ces domaines au Québec. On rappelle toutefois que des programmes d'études supérieures axés sur la recherche sont offerts.

Évolution des effectifs étudiants dans le secteur

Depuis la scission, survenue en 1999, du programme de baccalauréat en orthophonie-audiologie de l'Université de Montréal en deux programmes distincts, les demandes d'admission sont en hausse dans les deux disciplines (voir le tableau 6.1 à l'annexe III). Les contingents ont été augmentés et les inscriptions sont en hausse, particulièrement en orthophonie. À la maîtrise, la scission ayant été réalisée en 2001, les effets sur le nombre d'inscriptions ne pourront se voir que dans quelque temps. Globalement, les effectifs dans les programmes contingentés de maîtrise se tiennent au même niveau que dans les années 1990, comme on peut le constater au tableau 3.1 en annexe et ce, malgré la suspension des admissions dans l'option en audiologie de la maîtrise appliquée en *Communication Sciences and Disorders* de l'Université McGill.

En ce qui a trait aux effectifs des baccalauréats en ergothérapie et en physiothérapie, les plus récentes données montrent que globalement, ils se maintiennent dans les récentes

années (voir le tableau 3.2 en annexe). Les demandes d'admission dans ces programmes sont toujours aussi nombreuses, quoiqu'elle aient diminué entre 1998 et 2002 à l'Université Laval (voir le tableau 6.2 en annexe). En 1999, les contingents ont été haussés à l'Université de Montréal, ce qui a entraîné une hausse des inscriptions dans cet établissement.

En ergonomie, les inscriptions sont toujours variables et peu nombreuses (tableau 3.3). Quant aux effectifs étudiants de l'unique programme de chiropratique, ils se maintiennent à plus de 200 (tableau 3.4), mais entre 1998 et 2002 le nombre de demandes d'admission a beaucoup diminué (tableau 6.4). Jusqu'à maintenant, le nouveau baccalauréat en pratique sage-femme attire une dizaine de nouveaux étudiants par année. En ce qui a trait au certificat en inhalothérapie de l'Université de Montréal, un programme de formation continue destiné aux diplômés des techniques collégiales, il continue d'accueillir des cohortes de nouveaux étudiants de grandeur variable d'une année à l'autre, mais les inscriptions totales sont toujours nombreuses.

Aucun changement n'est survenu dans la structure des unités académiques responsables des programmes offerts dans le secteur, sauf à l'UQTR où la section chiropratique du Département des sciences de la santé est devenue un département à part entière. Les données les plus récentes sur les unités (corps professoral à l'automne 2001, ainsi que financement de la recherche pour 1999-2000 et 2000-2001) sont présentées en annexe du présent rapport. Cette annexe présente aussi des données sur l'évolution récente des demandes d'admissions dans le secteur. Tout comme dans le rapport de la CUP, les données sur les crédits-étudiants ne sont pas présentées parce que les crédits-étudiants dans les disciplines du secteur générés par des étudiants inscrits dans d'autres programmes sont négligeables.

On souligne que les données sur le financement de la recherche peuvent ne pas comprendre les montants reçus de la Fondation canadienne pour l'innovation. Ces données doivent être interprétées avec beaucoup de circonspection.

Tableau 1 – Programmes en vigueur dans le secteur à l'automne 2002

	Laval	McGill	UdeM	Poly.	UQAM	UQAT	UQTR	Total
Orthophonie et audiologie								
Baccalauréat			•⊙					2
DESS			⊙ ¹					1
Maîtrise	⊙ ¹	•• ²	•⊙ ³					5
Doctorat		•	c ⁴					1
Sous-total :	1	3	5					9
Ergothérapie								
Baccalauréat/Honours	•	•	•					3
Physiothérapie								
Baccalauréat/Honours	•	•	•					3
Sciences de la réadaptation								
Maîtrise	c ⁵	•• ⁶	c ⁷					2
Doctorat	c ⁵	•	c ⁷					1
Sous-total :		3						3
Ergonomie								
DESS			note 8	•• ⁸	⊗•			3
Maîtrise					⊗ ⁹			
Sous-total:				2	1			3
Chiropratique								
Doctorat de 1 ^{er} cycle							•	1
Pratique sage-femme								
Baccalauréat							•	1
Inhalothérapie								
Certificat			•			⊙		2



= nouveau



= inclus par erreur dans
le rapport de la CUP

C = concentration

Source : annuaires et sites Web des établissements universitaires

- 1 Programmes en orthophonie
- 2 Deux volets à la maîtrise en *Communication Sciences and Disorders* : volet appliqué ou professionnel en orthophonie (*Speech Language Pathology*) et volet recherche
- 3 Programmes professionnels en audiologie et en orthophonie et options à la maîtrise en sciences biomédicales* de type recherche
- 4 Options en audiologie et en orthophonie dans le doctorat en sciences biomédicales *
- 5 Options en réadaptation dans la maîtrise et le doctorat en médecine expérimentale *
- 6 Deux programmes : appliqué et recherche
- 7 Options en réadaptation à la maîtrise et au doctorat en sciences biomédicales *
- 8 Deux programmes : un DESS en ergonomie (conjointement offert avec l'UdeM) et un autre en ergonomie du logiciel
- 9 Option professionnelle en ergonomie dans la maîtrise en kinanthropologie offerte conjointement avec l'École de technologie supérieure et en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et l'École polytechnique

* ces programmes ont été traités dans le secteur Biologie, chimie, biochimie, microbiologie, sciences biomédicales et sciences de l'environnement (rapport n° 9)

Tableau 2 – Détail des changements dans la programmation survenus entre l'automne 1999 et l'automne 2002

Établissement	Nom du programme	Suspension des admissions ou abandon	Nouveau	Modifié	Erreur dans le rapport de la CUP	Remarques
U. Laval	Maîtrise en orthophonie		✓			
U. de M.	Bac. audiologie/orthophonie		✓	✓		Deux baccalauréats distincts sont maintenant offerts.
	DESS en orthophonie		✓			
	Maîtrise audiologie/orthophonie		✓	✓		Deux maîtrises distinctes sont maintenant offertes.
UQAM	Prog. court de 2 ^e cycle en mesure et évaluation en ergonomie				✓	Les programmes courts ne sont pas inventoriés.
	Option en ergonomie		✓			Nouvelle option professionnelle de la maîtrise en kinanthropologie.
UQAT	Certificat en inhalothérapie : anesthésie et soins critiques		✓			

Chapitre 2

Suivi des recommandations de la CUP

Il faut noter d'emblée que la production d'un rapport au printemps 2000 telle qu'annoncée dans les recommandations n'a pas eu lieu, comme ce fut le cas dans la plupart des autres secteurs.

Recommandation 1 – Développement de la recherche et de la formation de chercheurs

<i>« Afin de développer la culture et les compétences scientifiques dans les professions paramédicales et la pratique professionnelle fondée sur des données probantes, la Commission invite les établissements universitaires à développer la formation par la recherche dans les domaines paramédicaux et paramédicaux. »</i>	Les activités de recherche et la formation par la recherche sont en développement. Les deux premières recommandations traitant du même sujet, elles sont abordées ensemble.
---	--

Recommandation 2 – Développement de la recherche et de la formation de chercheurs

<i>« La Commission recommande que les établissements universitaires incitent leurs unités paramédicales et paramédicales, notamment celles qui ne sont pas actives au plan scientifique, à développer la recherche et à former des chercheurs dans leur domaine. »</i>	
--	--

Les membres du Groupe de travail affirment que les activités de recherche se développent dans tous les domaines du présent secteur, notamment par l'entremise des hôpitaux affiliés. De plus, la restructuration des organismes subventionnaires aurait des impacts positifs sur le financement de la recherche. La contribution de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) aux activités de recherche des universités québécoises dans le secteur est d'ailleurs très importante. Toutefois, le recrutement de professeurs demeure difficile.

À l'UQTR, la recherche dans le secteur paramédical est toujours peu développée, mais elle devrait prendre de l'essor avec le développement des programmes qui ne sont offerts que depuis peu de temps, d'autant plus que l'Université a récemment engagé de nouveaux professeurs détenteurs d'un doctorat de troisième cycle.

Le projet d'offrir, aux universités Laval et de Montréal, des programmes d'études supérieures entièrement dédiés aux sciences de la réadaptation, comme ceux de l'Université McGill, pourrait permettre de rendre plus visible l'offre de formation à la recherche dans les domaines de la physiothérapie et de l'ergothérapie. Il n'est cependant plus question que de tels programmes soient offerts conjointement; ils se développent de manière distincte dans les deux universités.

Il semble que les activités de recherche seront favorisées maintenant que les contraintes des années 1990 (restrictions budgétaires et attrition des ressources humaines dans les milieux de l'éducation et de la santé) sont généralement levées.

Recommandations 3 – Décloisonnement des formations

<i>« La Commission invite les universités à décloisonner les formations en santé à tous les cycles d'études, et à favoriser le partage de cours entre les programmes d'un même établissement, tout en respectant la spécificité des professions. La Commission souhaite que les établissements fassent le point sur les efforts de décloisonnement dans chaque secteur en avril 2000. »</i>	Le décloisonnement se poursuit sans qu'il y ait nécessairement partage de cours entre des programmes d'un même établissement.
---	--

À l'Université McGill, des cours de premier cycle sont maintenant partagés entre les programmes de physiothérapie et d'ergothérapie. Ces programmes font toujours appel à des cours généraux d'autres départements. À l'UQTR, les cours de première année des programmes de premier cycle en sciences de la santé et spécialités paramédicales sont fortement partagés. Les cours partagés sont toutefois beaucoup plus rares à l'Université de Montréal et à l'Université Laval. Par contre, le décloisonnement des formations peut se réaliser d'autres manières, notamment grâce aux banques de cours optionnels. Les membres du Groupe de travail affirment que le décloisonnement est toujours un sujet de préoccupation dans le secteur. La nature professionnelle des programmes, qui fait en sorte que le nombre de cours obligatoires est plus élevé, limite cependant les possibilités de décloisonnement.

Recommandation 4 – Mobilité des étudiants

<i>« Afin de favoriser la mobilité des étudiants à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, la Commission incite les universités à prendre, dans les meilleurs délais, les moyens qui favorisent l'accessibilité à des activités académiques enrichissantes et pertinentes sans pénaliser les unités académiques. »</i>	La mobilité interuniversitaire entre les programmes professionnels de premier cycle n'est pas un besoin réel. Par contre, la mobilité à l'intérieur des universités au premier cycle est toujours souhaitée et favorisée par le décloisonnement des formations.
---	--

Dans l'optique du décloisonnement des formations, les membres du Groupe de travail estiment qu'une plus grande mobilité des étudiants doit toujours être favorisée, surtout à l'interne entre les départements, mais que chaque situation mérite une bonne analyse. Quant aux échanges interuniversitaires, les programmes de type professionnel s'y prêtent peu. Les clientèles sont nombreuses et bien réparties. Dans les programmes des cycles supérieurs de type recherche, des séminaires interuniversitaires s'offrent maintenant régulièrement. Un programme pan-canadien d'aide aux étudiants, financé par le gouvernement fédéral, permet aux étudiants en réadaptation au deuxième et troisième cycles d'étudier ailleurs au Canada.

Depuis le 19 novembre 2002, un système électronique, mis au point par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, permet d'obtenir plus facilement les autorisations d'études hors établissement (au Québec), ce qui devrait favoriser la mobilité interuniversitaire.

Recommandation 5 – Échanges de professeurs

<i>« La Commission recommande aux établissements universitaires de se concerter sur les modalités de reconnaissance des prestations de service faites par les professeurs dans d'autres établissements que le leur dans le but d'encourager les échanges de ressources professorales entre universités. »</i>	Comme les échanges de professeurs sont peu fréquents, les modalités d'entente ne font pas l'objet d'une grande préoccupation.
---	--

Quoique peu nombreux, les échanges de professeurs pour l'enseignement dans le présent secteur existent depuis un certain temps. Mais pour le moment, on ne voit pas l'utilité de les développer, les ressources étant déjà amplement exploitées.

Recommandation 6 – Programmes d'études supérieures en sciences de la réadaptation

<i>« La Commission invite les écoles de réadaptation des universités McGill et de Montréal et le Département de réadaptation de l'Université Laval à examiner la possibilité d'implanter des programmes interuniversitaires de maîtrise et de doctorat en sciences de la réadaptation, et à faire rapport de leurs démarches à la Commission en avril 2000. »</i>	Des programmes sont en développement à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.
---	---

Bien que des cheminements en sciences de la réadaptation existent déjà dans des programmes d'études supérieures tant à l'Université de Montréal qu'à l'Université Laval, des programmes entièrement consacrés à ce domaine apparaissent essentiels à la formation d'une relève en milieu universitaire. Pour le moment, seule l'Université McGill en offre, mais des projets sont en cours d'élaboration dans les deux établissements francophones. La collaboration interuniversitaire à ce sujet n'apparaît plus comme étant essentielle.

Recommandation 7 – Besoins en formation pratique et clinique

<i>« Considérant l'inquiétude que suscite actuellement la formation pratique et clinique dans les unités académiques périmédicales et paramédicales, la Commission invite les établissements universitaires à examiner les problèmes spécifiques de la formation pratique et des stages cliniques pour en assurer le bon fonctionnement. La Commission s'attend à ce que les établissements fassent rapport sur la formation professionnelle en avril 2000. »</i>	La situation est critique pour l'accueil des stagiaires cliniques.
---	---

Le nombre de stagiaires augmente d'année en année dans le grand secteur des sciences de la santé et les possibilités de supervision par le personnel du milieu de la santé sont de plus en plus limitées. Les membres du Groupe de travail estiment qu'il est devenu impératif de prendre des mesures pour assurer l'encadrement des stagiaires. Force est de constater que des budgets additionnels seront nécessaires. À l'Université Laval, la situation est devenue si critique que le contingentement pourrait être resserré et le cheminement de certains étudiants compromis. À l'Université de Montréal, on projette la création de cliniques universitaires en réadaptation et en orthophonie et audiologie. À l'Université McGill, la

School of Communication Sciences and Disorders a entrepris une étude afin de déterminer comment accroître le nombre de places en stage clinique.

Recommandation 8 – Évaluation des besoins de la formation professionnelle

<i>« La Commission presse le MEQ d'évaluer les besoins de la formation professionnelle dans les spécialités périmédicales et paramédicales et de répondre à ceux-ci, dans les meilleurs délais, en concertation avec les autres instances concernées, universitaires et gouvernementales, des professions et du système de la santé. »</i>	Rien de particulier n'a été réalisé en ce sens.
--	--

De l'avis des membres du Groupe de travail, rien de particulier n'aurait été fait par le MEQ ou toute autre instance.

Recommandation 9 – Augmentation des exigences en ergothérapie et en physiothérapie

<i>« La Commission invite les écoles et les départements de réadaptation des universités du Québec à préciser et à évaluer, en concertation avec les comités de formation des ordres professionnels, la pertinence et la faisabilité d'implanter des programmes professionnels de maîtrise pour répondre à une hausse prochaine des exigences de qualification en physiothérapie et en ergothérapie. La Commission demandera aux établissements de faire rapport de leurs démarches en avril 2000. »</i>	Des projets de programmes de maîtrises professionnelles élaborés par l'Université McGill et l'Université de Montréal sont en cours d'évaluation. L'Université Laval compte également présenter ses propres programmes.
--	---

Des projets des universités McGill et de Montréal de maîtrises professionnelles entièrement consacrés aux deux domaines sont actuellement soumis à la procédure d'évaluation des projets de programmes. À l'Université Laval, des projets seront également élaborés. On rappelle que les Comités d'agrément des programmes canadiens ne reconnaîtront très bientôt que les programmes de maîtrise comme voie d'accès aux professions. Cette décision n'a toutefois pas encore été examinée par l'Office des professions du Québec.

Chapitre 3

Bilan de la situation depuis la fin des travaux de la CUP

La demande en soins de santé dans les domaines du présent secteur est toujours à la hausse dans le contexte du vieillissement de la population et du virage ambulatoire. En orthophonie, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a identifié une pénurie de spécialistes qui dure depuis plusieurs années.

En corollaire, on assiste à une augmentation des demandes d'admission dans la plupart des programmes de spécialités paramédicales qui sont contingentés ou qui font l'objet d'une forte sélection. Les unités responsables de ces programmes révisent donc leur contingent à la hausse d'année en année, ce qui fait que de plus en plus d'étudiants peuvent s'y inscrire.

Les responsables des programmes doivent voir à ce que les diplômés dans les divers domaines soient prêts à intervenir en première ligne, c'est-à-dire sans dépendre d'une décision d'ordre médical. Les diplômés doivent donc être autonomes dès leur sortie de l'université. Par ailleurs, les programmes doivent composer avec une accumulation importante des connaissances.

Du côté de la recherche, les activités se sont considérablement développées, tant en ergothérapie, qu'en physiothérapie, en orthophonie et audiologie, et en sciences de la réadaptation, comme en témoignent les données sur le financement de la recherche qui sont en augmentation importante entre 1995-1996 (rapport sectoriel de la CUP) et 2000-2001 (présent rapport).

Pour toutes ces raisons, les membres du Groupe de travail estiment que le moment est propice à reconsidérer la structure universitaire en ce qui a trait à la gestion des activités du secteur ou, en d'autres mots, à reconsidérer la subordination des unités académiques aux facultés de médecine lorsque tel est le cas. Cette réévaluation est perçue comme étant nécessaire par une majorité des intervenants du secteur, même si un tel exercice a déjà été effectué dans les récentes années par les universités McGill et de Montréal¹ et qu'aucun changement dans la structure de ces établissements en avait découlé. Il faut noter qu'une reconfiguration, si elle s'avérait pertinente globalement, pourrait ne pas présenter d'avantages pour certaines unités académiques. L'exercice en cours à l'Université Laval, où on réévalue la pertinence de gérer les programmes d'ergothérapie et de physiothérapie dans la même unité académique et où l'appartenance à la Faculté de médecine est remise en question, pourrait permettre de voir quelles sont les possibilités dans le cas de cet établissement.

¹ L'Université de Montréal avait, en 1997, formé un groupe d'étude sectoriel (GES Santé/Sciences) dans le but d'analyser les possibilités de concertation interne (partage accru des ressources et des enseignements), un exercice qui a mené à la proposition d'une transformation de la structure même de l'Université, selon trois types de scénarios. Chacun des scénarios présente des avantages et des inconvénients, mais le groupe d'étude en conclut que la structure actuelle n'est propice ni à une intensification des interactions entre unités et entre facultés, ni à une consolidation ou un développement des axes interdisciplinaires forts de l'Université. Des principes directeurs en vue d'une meilleure répartition des ressources sont également proposés par le groupe d'étude. Transformation de l'Université de Montréal – Phase 3. Groupe d'étude sectoriel (GES) Santé/Sciences. Rapport final. Décembre 1997, 26 p.

Un autre problème important préoccupe les responsables de programmes du secteur : les possibilités de plus en plus limitées d'accueil des stagiaires. Cette question est devenue réellement critique pour assurer la formation d'une relève de qualité et en quantité suffisante. Il est temps que les universités trouvent une solution globale quant aux milieux d'accueil. **À ce sujet, les membres du Groupe de travail recommandent au Comité des affaires académiques de la CREPUQ de créer une table de concertation de responsables de programmes de spécialités paramédicales, qui proposerait une Politique cadre d'accueil des stagiaires. Cette table pourrait, en collaboration avec les organismes d'accueil des stagiaires, identifier ou préciser les besoins pour l'encadrement de ceux-ci et suggérer un mode de financement s'il y a lieu** (voir l'annexe III). Il est signalé par la même occasion que les programmes qui mènent à des doctorats de premier cycle (médecine dentaire, optométrie, médecine vétérinaire, chiropratique) bénéficient de cliniques universitaires qui permettent d'accueillir les stagiaires.

En ce qui a trait aux formations en chiropratique et en pratique sage-femme, la priorité pour l'UQTR est à leur consolidation dans le contexte où les programmes recrutent de plus en plus d'étudiants. La recherche dans ces domaines pourra se déployer au fur et à mesure que des professeurs détenteurs de Ph.D. seront embauchés.

Enfin, en raison du degré d'autonomie nécessaire aux professionnels nouvellement formés dans les spécialités paramédicales et en raison de l'accumulation des connaissances dans leur domaine, l'augmentation des exigences de formation est à l'ordre du jour tant en audiologie et orthophonie qu'en ergothérapie et en physiothérapie. En ergothérapie et en physiothérapie, des programmes de maîtrises professionnelles seront prochainement offerts. En audiologie, une tendance est observée ailleurs en Amérique du Nord à exiger la détention d'un doctorat de troisième cycle pour avoir le droit de pratique. Ces hausses d'exigences n'ont toutefois pas été endossées par l'Office des professions du Québec.

Cadre de référence du Comité de suivi sur les programmes (CSP) et des groupes de travail sectoriels (abrégé)

Dans son « Rapport final présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse » et intitulé : *Pour une vision concertée de la formation universitaire : diversité et complémentarité*, la Commission des universités sur les programmes (CUP) a formulé les trois recommandations suivantes à l'intention de la CREPUQ :

- « 2. *Que la CREPUQ, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, prenne les moyens et alloue les ressources requises pour que les données colligées par la CUP soient constamment mises à jour;*
3. *Que la CREPUQ, pour assurer un suivi aux travaux de la Commission, avise des moyens de surveiller les suites données par les universités aux recommandations contenues dans les derniers (sic) rapports de la CUP, du fait de la fin de ses activités;*
4. *Que la CREPUQ, afin de poursuivre le travail de rationalisation dans l'offre de programmes et de maintenir une complémentarité dans la programmation, organise, périodiquement, une rencontre des représentants des universités par secteur disciplinaire, sur le modèle des 23 sous-commissions, pour faire le point sur l'évolution de la situation des programmes depuis la publication des rapports de la CUP; ».*

Le Conseil d'administration de la CREPUQ a résolu, en novembre 2000, d'assurer la mise en œuvre de ces recommandations en confiant au Comité des affaires académiques le soin d'y donner suite. À cette fin, des groupes de travail sont mis sur pied dans chacun des secteurs ou regroupements disciplinaires ; les établissements universitaires qui offrent des programmes de grade dans un secteur donné désignent leurs représentants au groupe de travail correspondant.

Le CA a également convenu de former un Comité de suivi sur les programmes composé de professeurs honoraires provenant de disciplines et d'établissements différents, qui connaissent bien le système universitaire et jouissent d'une bonne crédibilité auprès de la communauté. Le mandat du Comité, dont les membres assumeront à tour de rôle la présidence des groupes de travail, consiste à superviser la réalisation des travaux et à en assurer la cohérence, en liaison avec le Comité des affaires académiques.

Chaque groupe de travail tiendra deux réunions – ou trois, à titre exceptionnel – et produira, à l'intention du Comité des affaires académiques, un court rapport qui contiendra la mise à jour des données pertinentes et fera état de la situation des programmes et des activités de collaboration poursuivies depuis la publication du rapport de la CUP, lequel constituera son point de départ obligé.

[...]

Pour ce qui est de l'invitation à « poursuivre le travail de rationalisation dans l'offre de programmes et de maintenir une complémentarité dans la programmation », selon la recommandation 4, en faisant « le point sur l'évolution de la situation des programmes depuis la publication des rapports de la CUP », les groupes de travail pourraient à leur tour formuler des recommandations, étant entendu qu'il appartient au Comité des affaires académiques d'y donner suite, s'il y a lieu.

Programme d'activités et calendrier

On trouvera à la page suivante la liste des disciplines ou groupes de disciplines classés dans l'ordre où ils seront examinés par les groupes de travail correspondants au cours des trois prochaines années.

Il est à noter que les changements ci-après ont été apportés aux regroupements disciplinaires retenus par la CUP :

- a) « travail social et animation sociale et culturelle » ont été retirés du groupe # 11 (« sciences infirmières, santé communautaire, épidémiologie », etc.) et placés dans le nouveau regroupement # 13 avec « criminologie », qui faisait partie du groupe # 5 (« science politique, sociologie et disciplines apparentées », etc.);
- b) « droit » et « philosophie et éthique » sont séparés en deux secteurs distincts;
- c) « études et production cinématographiques », qui faisaient partie du groupe # 19 (« arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, etc. »), ont été reclassées dans le groupe # 6 avec « communication »;
- d) « musique », qui a fait l'objet du tout premier rapport de la CUP, a été placée avec les autres disciplines artistiques dans le groupe # 19 (« arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, etc. »);
- e) « podiatrie » a été ajoutée au groupe # 16 (« orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie », etc.) ;
- f) « optométrie » est passée du groupe # 16 (« orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie », etc.) au groupe # 21 (« médecine dentaire et pharmacie »).

Enfin, considérant que l'éducation, l'éducation physique et l'enseignement des arts devraient faire l'objet de travaux concomitants, il est prévu que les groupes de travail chargés de ces secteurs puissent siéger au cours de la même période.

Adopté par le Comité des affaires académiques le 11 mai 2001

Regroupements disciplinaires et calendrier des travaux

AN 1

1. Physique, mathématiques, informatique
2. Études littéraires, langues et littératures modernes et études anciennes
3. Linguistique, traduction, français et anglais
4. Philosophie et éthique
5. Science politique, sociologie et disciplines apparentées, anthropologie, études féministes, sciences du loisir et récréologie
6. Communication, études et production cinématographiques
7. Génie
8. Théologie et sciences des religions

AN 2

9. Biologie, chimie, biochimie, microbiologie, sciences biomédicales et sciences de l'environnement
10. Sciences de la terre, de l'eau et de l'atmosphère
11. Spécialités médicales
12. Psychologie, psychoéducation et sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie
13. Architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines
14. Histoire, géographie, archivistique, bibliothéconomie, sciences de l'information, archéologie, démographie
15. Orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie, sciences de la réadaptation, ergonomie, chiropratique, pratique sage-femme, podiatrie
16. Médecine dentaire, pharmacie et optométrie

AN 3

17. Éducation
18. Éducation physique et sciences de l'activité physique
19. Arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, musique, enseignement des arts, histoire de l'art et muséologie
20. Études en administration, économique et relations industrielles
21. Droit
22. Sciences infirmières, santé communautaire, épidémiologie, hygiène du milieu, gérontologie et gestion des services de santé
23. Sciences de l'agriculture, médecine vétérinaire, nutrition, sciences des aliments et sciences de la consommation

Adopté par le Comité des affaires académiques le 2 mars 2001 et révisé en septembre 2002.

Liste des membres du Comité de suivi sur les programmes

DEROME, Jean-Robert	Professeur honoraire du Département de physique de l'Université de Montréal
DIORIO, Mattio	Professeur honoraire de l'École des hautes études commerciales (HÉC)
DOMINGUE, Nicole	Professeure honoraire du Département de linguistique Université McGill
GODBOUT, Paul	Président du Comité de suivi et professeur honoraire du Département d'éducation physique de l'Université Laval
GOULET, Georges	Professeur honoraire du secteur de l'éducation, UQAH
LEROUX, Adrien	Professeur honoraire du Dép. de génie électrique et de génie Informatique de l'Université de Sherbrooke
SABOURIN, Jean-Guy	Professeur honoraire du Département de théâtre de l'UQAM

Liste des membres du Groupe de travail sur le secteur Orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie, sciences de la réadaptation, ergonomie, chiropratique, pratique sage-femme et podiatrie

ARBOUR, Claude	Décanat des études de premier cycle, UQTR
BÉLANGER, Alain-Yvan	Département de réadaptation, Université Laval
EVERITT, Sandra	<i>School of Physical & Occupational Therapy</i> , Université McGill
JOANETTE, Yves*	Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Université de Montréal
CARREAU, Isabelle	CREPUQ
DEROME, Jean-Robert	Président du Groupe de travail et membre du Comité de suivi sur les programmes
VIGNOLA, Julie	CREPUQ

* M. Joannette s'est fait remplacer par M. Tony Leroux de l'École d'orthophonie et d'audiologie lors de la deuxième rencontre.

Recommandation du Groupe de travail concernant la formation clinique en sciences de la réadaptation

Il y a une pénurie de main d'oeuvre dans le secteur de la réadaptation (ergothérapie, physiothérapie, orthophonie et audiologie). Celle-ci a été documentée dans le rapport sur la Planification de la main d'oeuvre². Les cohortes actuelles des programmes en ergothérapie et physiothérapie, plus particulièrement, ne suffisent pas à combler les postes permanents et occasionnels déjà vacants et ceux qui le deviendront avec les départs à la retraite.

Le réseau d'enseignement clinique est instable car à chaque année, on ne peut être assuré qu'un milieu prendra le même nombre de stagiaires que l'année précédente. Prendre des stagiaires relève plutôt de l'intérêt individuel que de l'intérêt collectif.

Les raisons expliquant les difficultés à assurer la phase clinique de la formation dans les programmes universitaires de réadaptation sont multiples. Un facteur principal est la réorganisation institutionnelle des services dans le système de santé qui a mis l'accent sur les impératifs de soins et qui a ainsi relégué l'enseignement au second plan. La surcharge occasionnée par cette réorganisation a contribué à la défection des milieux et des professionnels. Les principales raisons évoquées pour ce désistement de l'enseignement sont :

- le maintien de la charge clinique du superviseur en période de stage et non reconnaissance du temps supplémentaire en lien avec la supervision;
- l'absence de reconnaissance de la tâche de superviseur par le milieu ainsi que par l'université;
- la comptabilisation de la productivité qui ne tient pas compte de l'investissement en temps du superviseur;
- l'alourdissement de la charge clinique des collègues pour compenser le temps du superviseur consacré à l'enseignement;
- la difficulté à combler les postes vacants et ceux temporairement inoccupés par les professionnels partis en congé parental ou de maladie;
- la difficulté à encadrer des stages à temps plein lorsque les superviseurs travaillent à temps partiel ou selon un aménagement du temps de travail sur quatre jours;
- l'expérience clinique insuffisante du personnel de remplacement pour assurer la supervision de stagiaires;
- la pression pour donner des services à la clientèle plutôt que d'assurer l'enseignement, en raison des listes d'attente;
- le manque d'espace physique pour accommoder les stagiaires, tant pour le service au patient que pour le travail de bureau;
- le délaissement de l'enseignement clinique et la démotivation en raison de l'épuisement des professionnels en place.

Ainsi, les membres du Groupe de travail recommandent au Comité des affaires académiques de la CREPUQ de créer une table de concertation de responsables de programmes de spécialités paramédicales, qui proposerait une Politique cadre d'accueil des stagiaires. Cette table pourrait, en collaboration avec les organismes d'accueil des stagiaires, identifier ou préciser les besoins pour l'encadrement de ceux-ci et suggérer un mode de financement s'il y a lieu.

2 Planification de la main d'oeuvre dans le secteur de la réadaptation physique. Santé et services sociaux, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, juillet 2002.

– Annexe IV –

**Tableaux sur les effectifs étudiants, le corps professoral,
le financement de la recherche et les demandes d'admission**

Tableau 3.1 – Données sur les programmes en orthophonie et en audiologie

Baccalauréats (UdeM)					Maîtrises (Laval, McGill et UdeM)					Doctorat (McGill)	
<u>Inscriptions à l'automne</u>					<u>Inscriptions à l'automne</u>					<u>Inscriptions à l'automne</u>	
	Bac. bidisc. ¹	Ortho.	Audio.	Total		Laval	McGill	UdeM			
								bidisc. ¹	Ortho.	Audio.	Total
1986	121			121	1986		40	61			101
1987	133			133	1987		38	72			110
1988	141			141	1988		46	71			117
1989	137			137	1989		43	94			137
1990	141			141	1990		46	94			140
1991	143			143	1991		59	97			156
1992	141			141	1992		56	97			153
1993	146			146	1993		61	101			162
1994	147			147	1994		48	104			152
1995	140			140	1995		47	109			156
1996	145			145	1996		54	111			165
1997	145			145	1997		47	110			157
1998	144			144	1998		52	102			154
1999	92	50	21	163	1999		41	109			150
2000	44	106	36	186	2000	7	46	127			173
2001	0	158	49	207	2001	0	48	78	38	4	168
<u>Nouvelles inscriptions</u>					<u>Nouvelles inscriptions</u>					<u>Nouvelles inscriptions</u>	
1992	54			54	1992		30	48			78
1993	51			51	1993		33	46			79
1994	51			51	1994		20	51			71
1995	49			49	1995		36	49			85
1996	52			52	1996		27	46			73
1997	50			50	1997		26	46			72
1998	51			51	1998		27	45			72
1999	0	50	21	71	1999		16	47			63
2000	0	57	24	81	2000	7	29	52			81
2001	0	54	22	76	2001	0	22	1	38	4	65
<u>Diplômes attribués</u>					<u>Diplômes attribués</u>					<u>Diplômes attribués</u>	
1990	39			39	1990		21	35			56
1991	44			44	1991		12	47			59
1992	45			45	1992		29	41			70
1993	45			45	1993		19	38			57
1994	43			43	1994		31	49			80
1995	48			48	1995		23	43			66
1996	47			47	1996		19	35			54
1997	47			47	1997		29	46			75
1998	47			47	1998		19	45			64
1999	45			45	1999		26	43			69
2000	46			46	2000		25	33			58
2001	43			43	2001		18	56			74

1 Avant l'automne 1999 (au baccalauréat) et avant l'automne 2001 (à la maîtrise), les deux disciplines étaient combinées dans un même programme.

Note : l'UdeM offre des options en audiologie et en orthophonie dans les programmes d'études supérieures de type recherche en sciences biomédicales, mais les données sur les effectifs dans ces options ne sont pas distinguées dans le système GDEU.

Source : système GDEU (RECU) du ministère de l'Éducation.

Tableau 3.2 – Données sur les programmes en ergothérapie et en physiothérapie

Baccalauréat en ergothérapie					Baccalauréat en physiothérapie					Études supérieures en réadaptation ¹			
Inscriptions à l'automne					Inscriptions à l'automne					Inscriptions à l'automne			
Laval	McGill	UdeM	Total		Laval	McGill	UdeM	Total		McGill		Total	
										Maîtrise	Doctorat		
1986	115	130	136	381	1986	163	205	181	549	1986	16	16	
1987	129	145	146	420	1987	165	217	173	555	1987	22	22	
1988	126	143	147	416	1988	182	217	173	572	1988	25	25	
1989	137	148	176	461	1989	185	230	167	582	1989	24	7	31
1990	152	158	197	507	1990	192	227	161	580	1990	21	9	30
1991	172	169	217	558	1991	188	233	166	587	1991	25	10	35
1992	176	185	216	577	1992	192	237	175	604	1992	18	10	28
1993	177	206	228	611	1993	201	231	186	618	1993	19	10	29
1994	186	205	227	618	1994	204	201	182	587	1994	26	12	38
1995	200	186	206	592	1995	202	182	174	558	1995	21	14	35
1996	190	186	212	588	1996	208	161	174	543	1996	21	10	31
1997	189	178	215	582	1997	199	164	175	538	1997	18	15	33
1998	248	167	214	629	1998	216	170	213	599	1998	21	15	36
1999	244	154	240	638	1999	211	171	235	617	1999	13	12	25
2000	245	149	252	646	2000	198	169	242	609	2000	16	14	30
2001	228	138	272	638	2001	183	160	235	578	2001	17	14	31
Nouvelles inscriptions					Nouvelles inscriptions					Nouvelles inscriptions			
1992	61	69	80	210	1992	70	79	69	218	1992	1	1	
1993	65	75	83	223	1993	69	80	61	210	1993	8	1	9
1994	66	73	74	213	1994	69	51	62	182	1994	13	3	16
1995	67	61	68	196	1995	71	55	58	184	1995	4	4	8
1996	67	61	75	203	1996	72	62	61	195	1996	6	0	6
1997	69	60	76	205	1997	73	58	63	194	1997	6	4	10
1998	77	53	83	213	1998	72	59	63	194	1998	9	4	13
1999	59	53	108	220	1999	69	63	72	204	1999	3	1	4
2000	66	53	96	215	2000	69	60	70	199	2000	6	3	9
2001	66	46	108	220	2001	70	54	68	192	2001	10	3	13
Diplômes attribués ²					Diplômes attribués ²					Diplômes attribués ²			
1990	41	45	47	133	1990	54	74	57	185	1990	4	4	
1991	39	44	53	136	1991	61	69	43	173	1991	6	6	
1992	47	46	73	166	1992	60	70	49	179	1992	5	1	6
1993	59	52	63	174	1993	52	76	46	174	1993	4	2	6
1994	54	62	73	189	1994	59	78	53	190	1994	6	0	6
1995	52	74	73	199	1995	65	71	59	195	1995	10	2	12
1996	65	56	76	197	1996	58	76	56	190	1996	4	1	5
1997	58	69	60	187	1997	67	49	56	172	1997	5	2	7
1998	13	54	75	142	1998	38	48	4	90	1998	6	1	7
1999	54	56	64	174	1999	63	56	48	167	1999	5	0	5
2000	57	53	68	178	2000	64	52	76	192	2000	5	2	7
2001	72	48	66	186	2001	70	53	28	151	2001	5	2	7

1 Les universités Laval et de Montréal offrent des options en réadaptation dans leurs programmes d'études supérieures en médecine expérimentale et en sciences biomédicales respectivement. Les données sur les effectifs dans ces options ne sont pas distinguées dans le système GDEU.

2 À compter de la fin des années 1990, le nombre de diplômes attribués peut avoir été affecté par une réforme de programme ou l'introduction d'une session supplémentaire pour l'accomplissement des stages, ce qui a pour effet de retarder la diplomation de nombreux étudiants.

Source : système GDEU (RECU) du ministère de l'Éducation.

Tableau 3.3 – Données sur les DESS en ergonomie

Inscriptions à l'automne				
	UdeM/Poly. (conjoint)	Poly. (du logiciel)	UQAM	Total
1986				
1987				
1988	18			18
1989	16			16
1990	17			17
1991	18			18
1992	18		22	40
1993	17		37	54
1994	13		40	53
1995	17		29	46
1996	8	4	26	38
1997	15	6	31	52
1998	11	6	21	38
1999	10	0	15	25
2000	13	4	13	30
2001	10	1	17	28
Nouvelles inscriptions				
1992	2		22	24
1993	2		22	24
1994	2		19	21
1995	10		16	26
1996	4	4	16	24
1997	10	6	14	30
1998	8	3	9	20
1999	7	0	8	15
2000	10	2	8	20
2001	7	1	10	18
Diplômes attribués				
1990	5			5
1991	4			4
1992	3			3
1993	5		1	6
1994	9		7	16
1995	3		12	15
1996	4		8	12
1997	2		10	12
1998	6		11	17
1999	3	1	13	17
2000	1	0	8	9
2001	1	0	2	3

Source : système GDEU (RECU) du ministère de l'Éducation.

Note : l'UQAM offre une nouvelle option en ergonomie dans sa maîtrise en kinanthropologie offerte conjointement avec l'École de technologie supérieure et en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et Polytechnique.

Tableau 3.4 – Données sur les autres programmes du secteur

Doctorat de 1^{er} cycle en chiropratique		Baccalauréat en pratique sage-femme		Certificat en inhalothérapie		
Inscriptions à l'automne		Inscriptions à l'automne		Inscriptions à l'automne		
	UQTR		UQTR		UdeM	UQAT
1986		1986		1986		
1987		1987		1987		
1988		1988		1988	99	
1989		1989		1989	98	
1990		1990		1990	73	
1991		1991		1991	71	
1992		1992		1992	92	
1993	45	1993		1993	100	
1994	91	1994		1994	146	
1995	136	1995		1995	298	
1996	180	1996		1996	218	
1997	225	1997		1997	178	
1998	223	1998		1998	147	
1999	226	1999	16	1999	116	
2000	222	2000	31	2000	47	
2001	220	2001	45	2001	100	73
Nouvelles inscriptions		Nouvelles inscriptions		Nouvelles inscriptions		
1992		1992		1992	49	
1993	45	1993		1993	47	
1994	46	1994		1994	71	
1995	45	1995		1995	109	
1996	45	1996		1996	21	
1997	45	1997		1997	35	
1998	45	1998		1998	27	
1999	46	1999	16	1999	30	
2000	45	2000	16	2000	2	
2001	45	2001	15	2001	74	77
Diplômes attribués		Diplômes attribués		Diplômes attribués		
1990		1990		1990		
1991		1991		1991		
1992		1992		1992	21	
1993		1993		1993	31	
1994		1994		1994	11	
1995		1995		1995	7	
1996		1996		1996	17	
1997		1997		1997	18	
1998	46	1998		1998	22	
1999	43	1999		1999	37	
2000	45	2000		2000	38	
2001	42	2001		2001	37	

Source : système GDEU (RECU) du ministère de l'Éducation.

Tableau 4
Données sur les ressources professorales

	Nombre de professeurs réguliers ¹ à l'automne			Détenteurs de doctorat en 2001	Âge moyen en 2001	60 ans et + en 2001	Contribution des chargés de cours ²		
	1992	1998	2001				1992	1998	2001
Laval									
Département de réadaptation	15	17 ³	22	19	45	0	0	0	0
McGill									
<i>School of Phys. and Occupational Therapy</i>	20	17	15	14	49	2	0	0	n.d.
<i>School of Comm. Sciences and Disorders</i>	10	7	7	7	45	0	5	6	n.d.
Montréal									
École d'orthophonie et d'audiologie	14	12	14	11	50	0	10	n.d.	8
École de réadaptation	19	19	22	13	50	3	13	n.d.	21
UQTR									
Département de chiropratique ⁴	–	9	12	4	45	0	–	45	39
Section pratique sage-femme ⁵	–	–	10	6	43	0	–	–	6

Source : établissements universitaires

- 1 Professeurs détenant des postes réguliers, «... qu'ils soient engagés à temps complet dans des activités régulières d'enseignement ou de recherche, en sabbatique ou en perfectionnement.» (EPE, CREPUQ, 1996).
- 2 Nombre de cours de trois crédits donnés par des chargés de cours aux sessions d'automne. Il faut préciser que dans ces domaines, la formation pratique et clinique fait appel aux contributions des professionnels de l'extérieur de l'université, qui ne sont pas répertoriés ici.
- 3 Un nouveau professeur a été embauché en novembre 1998 et n'est pas inclus dans le total.
- 4 La section du Département des sciences de la santé est devenue un département à part entière.
- 5 Du Département de chimie-biologie.

Tableau 5
Financement de la recherche dans le secteur au cours de deux récentes années académiques

	Subventions d'organismes reconnus ¹ (K\$)		Total (K\$)	Subventions d'autres organismes (K\$)		Total (K\$)	Contrats (K\$)		Total (K\$)	Grand total (K\$)	Nb prof. ²	Ratio Total/prof.
	1999-2000	2000-2001		1999-2000	2000-2001		1999-2000	2000-2001				
Laval												
Département de réadaptation	1 076	2 261	3 337	62	72	134	13	16	29	3 501	22	159 K\$/prof.
McGill												
<i>School Phys. and Occup. Therapy</i>	718	714	1 432	32	157	189	0	0	0	1 621	15	108 K\$/prof.
<i>School Comm. Sci. and Disorders</i>	337	254	591	1	5	6	0	0	0	597	7	85 K\$/prof.
Montréal												
École d'ortho. et d'audio.	1 122	1 277	2 399	127	458	585	0	0	0	2 984	14	213 K\$/prof.
École de réadaptation	747	981	1 728	267	75	342	14	43	57	2 127	22	97 K\$/prof.
UQTR												
Département de chiropratique ³	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12	–
Section pratique sage-femme ⁴	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	–

Source: établissements universitaires

1 Les organismes reconnus selon le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) du ministère de l'Éducation.

2 Nombre de professeurs à l'automne 2001, tel qu'apparaissant au tableau 4.

3 La section du Département des sciences de la santé est devenue un département à part entière.

4 Du Département de chimie-biologie.

Tableau 6.1 – Demandes d'admission, offres et nouvelles inscriptions dans les programmes d'orthophonie et d'audiologie aux sessions d'automne 1998 et d'automne 2002

	Demandes (D)		Offres (O)		Nouv. ins. (NI)		Ratio O/D		Ratio NI/D		Contingentement	
	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002
Laval												
Maîtrise, orthophonie	–	84	–	25	–	25	–	30%	–	30%	–	25
McGill												
Maîtrise (appliquée ¹)	243	217	35	34	25	21	14%	16%	10%	10%	–	–
Maîtrise (recherche)	1	0	0	0	0	0	0%	–	0%	–	–	–
Doctorat	4	7	2	6	2	4	50%	86%	50%	57%	–	–
UdeM												
Bac en audiologie	–	206	–	45	–	24	–	22%	–	12%	–	20
Bac en orthophonie	–	383	–	84	–	50	–	22%	–	13%	–	50
Bac, total ²	347	589	87	129	52	74	25%	22%	15%	13%	50	70
M.P.A.	–	13	–	n.d.	–	13	–	n.d.	–	100%	–	20
M.P.O.	–	54	–	n.d.	–	54	–	n.d.	–	100%	–	50
Maîtrise, total ²	46	67	n.d.	n.d.	44	67	n.d.	n.d.	96%	100%	–	70

Tableau 6.2 – Demandes d'admission, offres et nouvelles inscriptions dans les baccalauréats en ergothérapie aux sessions d'automne 1998 et d'automne 2002

	Demandes (D)		Offres (O)		Nouv. ins. (NI)		Ratio O/D		Ratio NI/D		Contingentement	
	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002
Laval	460	352	164	186	75	65	36%	53%	16%	18%	63	65
McGill	292	159	84	78	52	49	n.d.	49%	18%	31%	62	60
UdeM	617	658	182	260	83	111	29%	40%	13%	17%	82	100

Tableau 6.3 – Demandes d'admission, offres et nouvelles inscriptions dans les baccalauréats en physiothérapie aux sessions d'automne 1998 et d'automne 2002

	Demandes (D)		Offres (O)		Nouv. ins. (NI)		Ratio O/D		Ratio NI/D		Contingentement	
	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002
Laval	751	586	206	220	70	70	27%	38%	9%	12%	70	70
McGill	523	282	73	93	50	59	n.d.	33%	10%	21%	60	60
UdeM	819	911	157	189	62	71	19%	21%	8%	8%	62	72

Tableau 6.4 – Demandes d'admission, offres et nouvelles inscriptions dans le doctorat en chiropratique aux sessions d'automne 1998 et d'automne 2002

	Demandes (D)		Offres (O)		Nouv. ins. (NI)		Ratio O/D		Ratio NI/D		Contingentement	
	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	aut. 1998	aut. 2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002
UQTR	228	124	49	56	45	45	21%	45%	20%	36%	45	45

Source : établissements universitaires

1 Programme professionnel en orthophonie.

2 Dans le passé, il n'y avait qu'un baccalauréat en audiologie-orthophonie et qu'une maîtrise en audiologie-orthophonie.

Note : les nombres en italique sont des données corrigées.